Déclaration liminaire du SNE

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Isère

6 novembre 2026

Les violences d'élèves envers les enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

Le SNE a choisi de consacrer sa déclaration à un seul sujet qui nous revient avec une régularité inquiétante du terrain : les violences d'élèves envers les professeurs des écoles et AESH. Coups, jets d'objets, morsures, insultes, menaces de mort, parfois répétés pendant des jours dans une même classe, à l'école maternelle et élémentaire en Isère.

Ce ne sont pas des incidents de vie scolaire ordinaires : ce sont des risques professionnels, au sens du code du travail comme du code général de la fonction publique, et c'est à ce titre qu'ils relèvent de cette instance.

Nous voulons d'abord dire ce que vivent les collègues. La mission première d'un PE est d'instruire et d'éduquer : transmettre les savoirs, faire progresser les élèves. Mais la sécurité vient avant tout le reste, parce que c'est la condition pour que cette mission puisse s'exercer. C'est aussi une obligation. Un enseignant frappé, menacé ou insulté semaine après semaine devant vingt-cinq élèves ne dit pas seulement sa fatigue : il dit qu'il ne peut plus assurer la sécurité de sa classe ni la sienne.. Beaucoup renoncent à le déclarer, et pour cause : dans plusieurs situations dont le SNE a été saisi, la réponse reçue de la hiérarchie a consisté à questionner l'attitude professionnelle de l'enseignant et à relativiser la gravité de violences pourtant bien réelles, verbales comme physiques. Un collègue qui se plaint se retrouve ainsi placé en position d'accusé.

Nous voulons ensuite pointer les causes que nous connaissons. Ces situations sont presque toujours liées à des besoins d'accompagnement non satisfaits : notifications d'AESH sans AESH, RASED incomplets, délais d'ouverture et des équipes de suivi de la scolarisation, absence de réponse médico-sociale. L'enseignant se retrouve seul face à un élève en grande difficulté, et l'élève, lui, face à une institution qui ne lui répond pas. La sécurité des enseignants et celle des élèves sont indissociables.

Le SNE s'inscrit dans le dialogue et formule des demandes concrètes :

1. Un rappel écrit aux IEN et aux directeurs : toute violence subie par un enseignant se consigne, peut ouvrir droit à la reconnaissance en accident de service et à la protection fonctionnelle, et ne doit jamais conduire à interroger d'abord l'enseignant sur sa pratique. Nous constatons aussi que des IEN demandent aux collègues de ne pas renseigner plusieurs fiches du registre santé et sécurité au travail pour une même situation. Or chaque nouvel incident est un fait distinct : une fiche par événement est la seule façon de montrer la répétition et l'aggravation, et de déclencher une réponse. Limiter le nombre de fiches, c'est masquer le problème.
2. Une procédure d'alerte rapide lorsqu'un élève met en danger les autres ou lui-même : réponse de la circonscription sous un délai défini, mesures immédiates d'accompagnement dans la classe (AESH ou renfort), équipe de suivi convoquée sans attendre, retour d'information écrit à l'enseignant concerné.
4. Un accompagnement de l'enseignant victime : reconnaissance rapide, soutien du médecin de prévention et de l'assistant de service social, écoute psychologique, et un interlocuteur identifié à la DSDEN pour suivre le dossier.
5. Une formation à la prévention et à la gestion des comportements violents, ouverte aux enseignants et aux directeurs, et une information sur le cadre juridique de leur protection.

6. Une visite d'une délégation de la formation spécialisée dans les écoles concernées lorsque la situation se répète, dure, et l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le SNE sait que l'administration n'est pas indifférente à ces situations, mais il ne s'agit plus ici de prévention : il s'agit de garantir la sécurité des agents, ce qui est une obligation de l'employeur. Faute de réponse rapide, l'issue est toujours la même, et le SNE la déplore : des collègues devenus incapables de travailler, donc placés en arrêt de travail, parfois durablement, avec ce que cela représente pour eux, pour leurs élèves et pour le service public.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le SNE,
Emeric Gilouin, représentant du SNE à la formation spécialisée

Le syndicat du 1er degré
sne!
Syndicat National des Écoles